

**CATHEDRA clôturera sa saison musicale 2023
avec le « *Dixit Dominus* » G.F. Haendel,
en l'église Notre-Dame de Bordeaux**

Bordeaux, le 17 octobre 2023 – Inaugurée en janvier 2023 au son des **Feux d'artifice royaux** de Georg Friedrich HAENDEL, la saison musicale 2023 prendra fin ce vendredi 20 octobre à 20h30, avec le célèbre **Dixit Dominus** de l'illustre compositeur anglo-saxon. L'acoustique exceptionnelle de l'église Notre-Dame sublimerait alors les talents de l'ensemble vocal CATHEDRA, de l'ensemble baroque (sur instruments anciens), accompagnés par Camille Souquere et Danaé Monnié (sopranes solistes), Guillaume Delpech (alto solo), Richard Resch (ténor solo) et Imanol Iraola (basse solo), sous la direction d'Alexis Duffaure, talentueux chef d'orchestre, dont le génie rend la musique classique accessible à tout un chacun.



Photo : Les Funérailles de la Reine Mary (Septembre 2023) – Crédits : Nicolas DUFFAURE Photographe

Une saison musicale 2023 haute en promesses

Qu'ils soient fidèles, novices ou tout simplement curieux... 12 000 spectateurs de tous âges ont assisté aux 33 concerts proposés durant cette saison 2023, parmi lesquels de nombreux concerts à guichet fermé dont : les **Feux d'artifices royaux** de G.F. Haendel, le concert exceptionnel de William Christie et Théotime Langlois de Swarte, la **Messe du Couronnement** de Mozart, ou encore, la **Nuit des Cathédrales** en présence du Chœur voyageur.

Marquée par l'ouverture des événements sur l'église Notre-Dame, la saison 2023 aura permis de mettre en lumière l'acoustique exceptionnelle dont peut se prévaloir les monuments du patrimoine culturel bordelais. Principale mission de l'association, la valorisation du patrimoine reste sa priorité : que celui-ci soit musical, avec les pièces jouées tout au long de la saison, ou instrumental, avec l'inauguration de l'orgue de chœur

de la cathédrale Saint-André, dont le festival d'été organisé autour de l'instrument, a attiré plus de 600 spectateurs à chaque concert.

En attendant la saison 2024, laquelle sera annoncée fin novembre, Cathedra propose de poursuivre l'aventure patrimoniale, en venant assister à l'expérience immersive **Luminiscence** (jusqu'au 17 décembre à la cathédrale de Bordeaux). Lors de 7 concerts Live exceptionnels, Alexis DUFFAURE dirigera un chœur professionnel et un ensemble de 10 musiciens talentueux incluant orgue, harpe, quintette de cuivres, violons et percussions :

- ⇒ les 21, 27 et 31 octobre (Complet)
- ⇒ les 10, 11, 17 et 24 novembre

Le programme de la saison 2024, qui sera annoncé fin novembre, ne perdra pas de vue ces objectifs de transmission. Le Club partenaires et ses 18 adhérents privés (qui financent 50% de la saison musicale, ndlr), ses dizaines de bénévoles, ses 200 intermittents (chanteurs, musiciens et techniciens) seront tous réunis autour d'Alexis DUFFAURE et de Jean-Baptiste DUPONT, à la direction artistique de l'association depuis sa création, pour transporter à nouveau le public dans ce monde musical qui leur est cher et qu'ils souhaitent rendre accessible à tous.

La saison musicale 2023 en quelques chiffres :

- ✓ 33 concerts et événements (dont 12 gratuits ou à libre participation)
- ✓ 2 master-class (ouvertes au public)
- ✓ 1 stage de chant choral (ouvert au public)
- ✓ 2 visites nocturnes
- ✓ 3 répétitions générales et 8 visites de la cathédrale réservées scolaires

Plus d'informations à venir sur www.cathedra.fr

A propos de l'Association Cathedra

Créée en 2014, l'association Cathedra a pour objectif de développer, rendre accessible et faire rayonner la musique sacrée au sein de la cathédrale Saint-André de Bordeaux. Son profond attachement au patrimoine instrumental de la cathédrale a permis à ses fondateurs, Alexis Duffaure (maître de chapelle de la cathédrale) et de Jean-Baptiste Dupont (organiste titulaire des orgues de la cathédrale) de faire découvrir ou redécouvrir l'édifice sous un angle original.

Chaque année, l'Association Cathedra propose une saison composée de concerts de musique vocale, de musique instrumentale, de musique de chambre ainsi que des récitals d'orgue. Animée par une équipe de bénévoles enthousiastes, elle est placée sous la direction artistique conjointe de ses deux fondateurs.

L'Association Cathedra est classée d'intérêt général, à ce titre elle peut émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs.

Plus d'informations sur : <https://cathedra.fr/>